

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de :

- **permis d'urbanisme**
- ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~— permis d'urbanisation~~
- ~~— certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur Pierre MELON** demeurant rue de Mouhin, 2 à 4300 WAREMME.

Le terrain concerné est situé à Waremmme, rue du Moulin et cadastré section C n° 431m2.

Le projet consiste en la construction d'un immeuble de 4 appartements - Modification d'un permis d'urbanisation pour les lots 7 et 8 et présente les caractéristiques suivantes : R.IV.40 -2 §1^{er} - 2 ° du CODT : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës. Le projet présente plusieurs écarts au SDC par rapport à la densité nette de logements à l'hectare, au niveau de la destination de la zone et par rapport au nombre d'emplacements de parking.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : **Ville de Waremmme – Service de l'Urbanisme, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME,**

- les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13h et de 15 h (sur rendez-vous au 019/67.99.28).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mr Alain HOSTE au 019/67.99.28 ou par mail urbanisme@waremmme.be).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09/07/2026 et clôturée le 24/08/2026

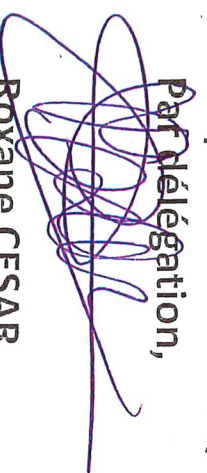
Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire, à l'adresse suivante : Ville de Waremmme, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME.
- par courriel électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@waremmme.be
- par remise auprès du Service de l'Urbanisme de la Ville de Waremmme, rue J. Wauters, 2 à 4300 WAREMME.

Par le Collège,

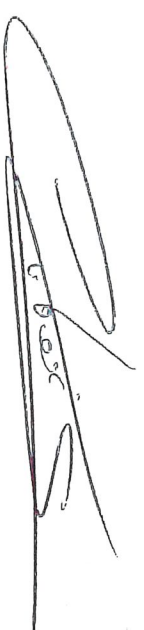
Le Directeur Général,
Stéphane LECLERCQ

Par délégation,


ROXANE CESAR

CATU

Le Bourgmestre,


Raphaël DUBOIS